



non respect du devoir d'aide et assistance au conjoint

Par **mimi95**, le **20/06/2011** à **18:39**

bonjour,

ma grand mère a quitté le domicile conjugal depuis bientôt deux ans laissant mon grand père défaillant seul.

en effet, ce dernier commençant à avoir des soucis de santé, ma grand a préféré partir. cependant à part une hypothétique main courante signifiant son départ du domicile conjugal, elle n'a rien fait pour officialisé cette séparation, elle qui ne peut plus supporter son mari.

de plus, et c'est à mon sens là le plus grave, il perd de plus en plus et la vue et la mémoire et doit régulièrement se rendre à l'hôpital pour être soigné. mais il s'y rend seul, ma grand mère préférant partir en vacances!

est il possible pour les enfants ou petits enfants de déposer plainte contre elle pour non respect du devoir d'aide et assistance envers son époux?

mon grand pere étant complètement largué, et ne se rendant même plus compte du comportement de sa femme, l'exploitant financièrement.

merci par avance pour vos réponse

Par **Domil**, le **20/06/2011** à **18:41**

[citation]est il possible pour les enfants ou petits enfants de déposer plainte contre elle pour non respect du devoir d'aide et assistance envers son époux? [/citation] non, car ce n'est pas un délit, c'est un devoir dans le mariage, donc à argumenter lors du divorce. Les couples ont le droit de se séparer, ce que vous voudriez c'est interdire la séparation.

Par contre, si les enfants savent qu'il est en danger et ne font rien, ils sont tout aussi responsables que leur mère.